

## Décision n° D2024\_017

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n° 09-01 du 17 septembre 2001 portant création d'une régie d'avances auprès du parc automobile,

Vu l'avis conforme de Mme le Payeur départemental du 08 septembre 2023,

### décide

- DE MODIFIER la dénomination et l'adresse de la régie comme suit :

*Régie du service Gestion des Véhicules*



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240313-D2024\_017-AR



*Direction des Bâtiments et de la Logistique  
99, avenue du Général de Gaulle – 93110 Rosny-sous-Bois*

- DE PRÉCISER que le Directeur général des services du Département et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240313-D2024\_017-AR